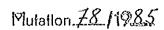
RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÊVE



ARRETE

relatif à la dénomination de deux ponts sur le territoire des communes de Meyrin et Vernier

du 20 février 1985.

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Meyrin du 11 décembre

1984;

vu l'accord de la commune de Vernier du 13 décembre

1984;

vu le préavis de la commission cantonale de nomen-

clature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975 ;

ARRETE

11 est donné le nom de :

- pont de Val-Ombré (lieu-dit) CV_ 90794
 - à l'ouvrage de la route de Meyrin qui enjambe l'autoroute RN1a
- pont de Pré-Bois (nom local)
 - à l'ouvrage de la route de Meyrin qui enjambe la route de Pré-Bois Ces dénominations entreront en vigueur le 1er avril 1985.

Communiqué à :

Intérieur 7 ex.
Finances 1 ex.
Police 2 ex.
Travaux 3 ex.
Chancellerie 1 ex.
BH 1 ex.
Sautier 3 ex.



Certifié conforme Le chancelier d'Etat:

D. Maenni